



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel d'intendance et d'administration

Question écrite n° 16425

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des personnels administratifs et d'intendance des établissements scolaires. En effet, le plan de revalorisation de la fonction enseignante concernera l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, mais ne semble pas devoir toucher les personnels administratifs et d'intendance. Pourtant cette catégorie de personnel de l'éducation nationale contribue efficacement au fonctionnement des établissements et à l'organisation de la restauration et de l'hébergement des populations scolaires. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre en faveur des personnels administratifs et d'intendance des établissements scolaires.

Texte de la réponse

Reponse. - L'intérêt porté à la situation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'éducation nationale s'est traduit par la tenue, le 16 février 1989, d'une table ronde consacrée à la modernisation de leurs fonctions et à la reorganisation de leurs tâches. A cette occasion, le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a affirmé l'appartenance de ces personnels à la communauté scolaire et leur contribution à la mission éducative. Il a exprimé sa détermination à promouvoir une politique de nouvelle qualification des tâches, à adapter le cadre statutaire aux évolutions technologiques, à travailler avec les collectivités territoriales - dans le respect des champs de compétence respectifs - aux moyens d'améliorer le fonctionnement des établissements. Le ministère de l'éducation nationale est prêt, pour sa part, à des efforts financiers significatifs dans le domaine de la formation et de la modernisation. La réflexion engagée par le ministre d'Etat doit se poursuivre pour aboutir à des propositions concrètes tant en ce qui concerne la requalification des emplois que l'amélioration de la situation des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16425

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3349